



Politique d'annulation pour les inscriptions aux activités

Nous comprenons que les imprévus peuvent survenir. C'est pourquoi nous vous offrons la possibilité d'annuler votre inscription à tout moment.

1. Avant le début des cours

Vous pouvez annuler votre inscription sans frais tant que les cours n'ont pas commencé. Aucun montant ne vous sera facturé, et vous serez entièrement remboursé si un paiement a déjà été effectué.

2. Après le début des cours

Si vous choisissez d'annuler une fois les cours commencés, des frais s'appliquent selon les règles prévues par la loi :

- Le coût des cours déjà suivis;
- Une pénalité, qui correspond au plus petit des deux montants suivants :

50 \$ ou 10 % du prix des cours restants

Exemple 1 : Cours d'éveil musical

Vous vous êtes inscrit à une session de 10 cours d'éveil musical pour un total de 110 \$. Après avoir suivi 2 cours, vous choisissez d'annuler votre inscription.

- Coût des cours suivis : $2 \times 11 \$ = 22 \$$
- Montant des cours restants : $88 \$ \rightarrow 10 \% = 8,80 \$$ (pénalité)

💰 Total à payer : $22 \$$ (cours suivis) + $8,80 \$$ (pénalité) = $30,80 \$$

💰 **Montant remboursé : 79,20 \$**

Exemple 2 : Halte-répit

Votre enfant est inscrit à une halte-répit à 15 \$.

Vous annulez après 9 h le matin, soit après le début de l'activité.

- Pénalité de 10 % sur le montant : $1,50 \$$

💰 **Montant remboursé : 13,50 \$**

Comment annuler une inscription à une activité

1. Via l'application Amilia

Annulez votre participation jusqu'à **1 heure avant le début de l'activité** directement dans l'application Amilia.

🔑 Un **crédit sera automatiquement appliqué à votre compte** pour une utilisation future.

2. Par courriel

Vous préférez un **remboursement sur votre carte de crédit** ?

Envoyez votre demande d'annulation à : admin@maisonfg.org